

D E C R E T N° 79/283 DU 8/6/79
portant nomination de Monsieur MAVOUNGOU
Dominique, Administrateur des SAF de 3°
échelon, en qualité de Directeur Général
de la Société de Promotion et de Gestion
Immobilière (SOPROGI).

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS
DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE
L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.

Vu l'acte n° 038/PCT/CC du 30 mars 1979 portant fondement, organi-
sation et fonctionnement des Pouvoirs Publics ;

Vu le décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Pre-
mier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Mem-
bres du Conseil des Ministres ;

Vu l'ordonnance n° 16/79 du 18.5.79 portant création de la SOPROGI ;

Vu le décret n° 78/200 du 14.3.78 confirmant Monsieur MAVOUNGOU Do-
minique dans les fonctions de Secrétaire Général du Fonds National de la Cons-
truction ;

Le Conseil des Ministres entendu :

D E C R E T E :

Article 1er. - Monsieur MAVOUNGOU Dominique, Administrateur des SAF de 3°
échelon, précédemment Secrétaire Général du Fonds National de la Construction
est nommé Directeur Général de la Société de Promotion et de Gestion Immobilière
(SOPROGI).

Article 2. - Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont
abrogées.

Article 3. - Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de
service de l'intéressé sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout
où besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 8 JUIEN 1979

Par le Président du Comité Central du PCT,
Président de la République, Chef de l'Etat,
Président du Conseil des Ministres,
Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.

Le Ministre de l'Aménagement
du Territoire,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

Le Ministre des Finances

Benoit MOUNDELE-NGOLLO.

Le Ministre du Travail et de
la Justice, Garde des Sceaux

Henri L O P E S.